Dispositif LECTIO

Le dispositif de formation LECTIO permet aux stagiaires de sortir d'une situation d'illettrisme et de consolider les compétences de base nécessaires dans les situations de la vie courante et/ou de la vie professionnelle.

PROFIL ET PRÉREQUIS

Pour tout public, demandeur d'emploi ou salariés en situation d'illettrisme à partir de 16 ans qui :

- Après avoir suivi un apprentissage de la langue française, a atteint le niveau A1 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL),
- Et ne maîtrise pas le degré 4 des compétences de base du cadre national de référence de l'Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme (ANLCI).

OBJECTIFS

- Acquérir, actualiser ou consolider les compétences de base par des pratiques pédagogiques innovantes ;
- Développer l'autonomie et le savoir être en facilitant les actes de la vie courante à travers des projets de vie collectifs autour d'activités sportives, culturelles ou liées à la notion de citoyenneté;
- Élargir la culture et l'usage du numérique.

A l'issue de la formation, le / la stagiaire doit, à minima, être sorti de sa situation d'illettrisme (maîtrise des degrés 1 et 2 du cadre national de référence de l'Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme – ANLCI).
En fonction de ses objectifs, le / la stagiaire peut atteindre la maîtrise des degrés 3 et 4 de ce cadre national de référence.
http://www.anlci.gouv.fr/ (http://www.anlci.gouv.fr/)

SUITES DE PARCOURS POSSIBLES

A la suite de votre parcours Lectio, vous pouvez vous orienter vers nos formations qualifiantes ici. (https://www.irfasud.fr/formations/)

RÉSULTATS OBTENUS

TAUX DE SATISFACTION STAGIAIRES 2023 : 98 %

Accessible aux personnes en situation de handicap

Accompagnement renforcé mis en place. (https://www.irfasud.fr/myjob/un-accompagnement-renforce-pour-nos-publics-en-situation-de-handicap/)

Maj 01/10/2024

COMPÉTENCES CLÉS

Où se former

- Albi
- Prades
- Carcassonne
- Narbonne
- Toulouse
- Bagnols-sur-Cèze

Financement

- Région Occitanie

Durée

- Formation à temps partiel n'excédant pas 12 mois continus